

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

N° DELIB_2026_20

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : contre : 0 pour : 18 abstention(s) : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-HUIT AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Andrée CHOPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : MM. Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Yannick JACQUET (a donné procuration à Marie-Andrée CHOPIN),

Mme Karine LACROIX a été élue secrétaire.

Objet : délibération relative à la désignation du représentant de la commune LE PERREON à l'Assemblée des Collectivités locales et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société publique locale Beaujolais Saône Aménagement.

- Vu la loi N°2010-559 du 28 Mai 2010 créant les Sociétés Publique Locales (SPL),
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Le Perréon du 5 juin 2018, décidant d'adhérer à la SPL Beaujolais Saône Aménagement et approuvant ses statuts,
- Considérant que la commune de Le Perréon dispose de 1 représentant au sein de l'Assemblée des Collectivités Locales et de la SPL Beaujolais Saône Aménagement,
- Considérant la nécessité de renouveler ce représentant pour donner suite aux dernières élections municipales.

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Guy REZIG représentant de la commune de Le Perréon à l'Assemblée des Collectivités Locales au sein de la SPL Beaujolais Saône Aménagement,
- d'autoriser ce représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Président de l'Assemblée des Collectivités Locales au sein de la SPL,
- de désigner Madame le Maire, Marie Andrée CHOPIN, comme représentant permanent de la commune de Le Perréon à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN



Secrétaire de séance,
Karine LACROIX